

## Projet de loi de finances rectificative pour 2014 *(suite)*

Deuxième séance du mercredi 03 décembre 2014

### *Seconde partie (suite)*

...

### **Article 23** *(précédemment réservé)*

[Mme la présidente](#). La parole est à M. Pierre-Alain Muet, orateur inscrit sur l'article 23.

[M. Pierre-Alain Muet](#). Cet article est important, car il prévoit d'augmenter le crédit d'impôt destiné à soutenir la production phonographique, pour un coût très modeste, puisqu'il passera de 11 millions d'euros à 13 millions d'euros. Il vise à soutenir les petits labels francophones, puisqu'il est essentiellement destiné aux PME, la réduction d'impôt étant plus faible pour les grandes entreprises. Dans ce domaine, comme dans tous les champs de la culture, nous avons besoin d'action publique. C'est elle qui a permis de maintenir un réseau de libraires et de soutenir le cinéma en France, alors qu'il s'est effondré partout en Europe. Il faut donc voter cet article 23, d'autant que le coût de la mesure n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de nos déficits.

Enfin, parce que l'art est le ciment le plus fondamental d'une société, il est encore plus indispensable en temps de crise. On dit que, lorsque le chancelier de l'Échiquier britannique demanda au Premier ministre Winston Churchill de réduire le budget de la culture pour financer l'effort de guerre, celui-ci répondit : « Mais alors, pourquoi nous battons-nous ? » La culture, c'est fondamental. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*